



# Compte-Rendu

## Commission thématique 3 « Gestion de la ressource en eau »

**Le 18 octobre 2022 en visio-conférence**

### Membres présents :

**Monsieur Éric KRAEMER** : Conseiller délégué de Fort-Mahon-Plage, représentant de la CC Ponthieu Marquenterre et Président de la Commission Thématique « Ressource en eau »

**Madame Valérie CHERIGIE** : Directrice du Symcéc

**Monsieur Michel DUVAL** : CC du Ternois et Adjoint d'Auxi-le-Château

**Monsieur Michel DESTOMBES** : CC Pays du Coquelicot et Maire de Morlancourt

**Monsieur Emmanuel DU TERTRE** : Chambre d'agriculture de la Somme

**Monsieur Jean-Charles BRUYELLE** : Nord Nature Environnement

**Monsieur René DEGUILLAGE** : UFC « Que choisir »

**Madame Delphine LEFEBVRE** : Technicienne Environnement CC Campagnes de l'Artois

**Monsieur Blaise MAGNIER** : Technicien CA2BM

**Monsieur Daniel TROLLE** : GDEAM

**Monsieur Frédéric LABARRE** : DDTM de la Somme

**Monsieur Benoit ANQUEZ** : DDTM du Pas-de-Calais

**Monsieur Antoine FRICHOT** : animateur du SAGE Authie

### Membres excusés :

**Monsieur Henri DEJONGHE** : Président de la CLE Authie

**Monsieur Yves GILLE** : Président du Symcéc

**Madame Blandine DRAIN** : Conseil Départemental du Pas-de-Calais

**Madame Annabelle MORMENTYN** : Agence de l'Eau Artois-Picardie

---

### Ordre du jour :

#### 1. Introduction

- Rappel sur l'état d'avancement du SAGE de l'Authie
- Retour sur le travail réalisé dans la commission

#### 2. Objectif 3.3: garantir tous les usages et les fonctions de la ressource en préservant l'équilibre quantitatif

- Présentation de l'objectif
- Compatibilité de l'objectif avec le SDAGE 2022-2027
- Etudes et projets sur la ressource en eau quantitative

#### 3. Travail et discussion autour des orientations et des dispositions de l'objectif 3.3

### Pièce jointe au compte rendu :

- Présentation de la réunion

## Introduction du Président de commission, Éric KRAEMER

Éric KRAEMER, Président de la commission thématique, remercie les membres pour leur participation. Il rappelle que le travail de la commission thématique se poursuit avec une 5<sup>ème</sup> réunion et précise l'ordre du jour qui porte sur l'objectif 3.3 « garantir tous les usages et les fonctions de la ressource en préservant l'équilibre quantitatif ».

## **1) Introduction**

*Cf présentation diapos 3 à 8*

### **Rappel sur le SAGE de l'Authie et sur son état d'avancement** **Retour sur le travail réalisé dans la commission**

#### **Remarques et discussion**

Il est rappelé toute l'importance d'avoir l'Aire d'Alimentation (AAC) définie sur tous les captages du territoire afin de connaître les pressions qui s'exercent sur la ressource en eau et de pouvoir mettre en place des actions.

Il est répondu qu'effectivement à long terme, l'objectif est d'avoir l'ensemble des captages protégés par une AAC mais qu'en priorité ces projets devront se réaliser sur ceux stratégiques définis en amont par les EPCI.

Il est proposé également de rajouter une disposition qui demande à ce que l'Aire d'Alimentation soit définie automatiquement lors de la création d'un nouveau captage destiné à l'alimentation en eau potable.

Valérie CHERIGIE indique que la CLE a été sollicitée pour participer au comité de pilotage concernant la protection du captage de Bernaville. Cette réunion pourra être l'occasion de rappeler l'importance des AAC.

## **2) Objectif 3.3 : garantir tous les usages et les fonctions de la ressource en préservant l'équilibre quantitatif**

### **Présentation de l'objectif**

*Cf présentation diapos 9 à 12*

#### **Remarques et discussion**

Pas de remarques particulières

### **Compatibilité de l'objectif avec le SDAGE 2022-2027**

*Cf présentation diapos 13 et 14*

- Le SAGE Authie devra être compatible avec les mesures du SDAGE 2022-2027

### **Etudes et projets sur la ressource en eau quantitative**

*Cf présentation diapos 15 à 19*

#### **Remarques et discussion**

Il est remarqué que la station de Dompierre sur Authie avec un débit de 8m<sup>3</sup>/s se situe qu'au 2/3 du fleuve. Il faut prendre en compte le débit le plus possible en aval du cours d'eau qui est plus élevé. Par conséquent la part de recharge restante pour les prélèvements sera plus faible et plus proche de la réalité.

Il est répondu que tout cela reste des chiffres approximatifs et que l'objectif et de connaître de manière fiable avec une étude, le volume réellement disponible prélevable.

Il est demandé si le calcul des prélèvements agricoles annuels étaient exhaustifs ou approximatifs.

Il est répondu que ces prélèvements ont été calculés avec les transmises annuellement par les agriculteurs aux DDTM.

Il est précisé que la méthode de l'Agence de l'eau pour déterminer le volume disponible est destinée dans un premier temps aux territoires en tension. Les autres bassins comme ceux de la Canche et de l'Authie sont libres de proposer une autre méthode.

### **3) Travail et discussions autour des orientations et dispositions de l'objectif 3.3**

***Cf présentation diapos 21***

#### **Remarques et discussion :**

Il est précisé qu'en 2026, la compétence eau potable sera obligatoire pour les EPCI mais certains syndicats d'eau intercommunaux, cheval sur 2 EPCI, existeront toujours. Il ne faudra pas les oublier dans les différentes dispositions du SAGE.

Monsieur DESTOMBE indique que la communauté de communes du Pays du Coquelicot qui a la compétence eau potable depuis 2018, va mettre en place un schéma directeur eau potable à l'aide d'un bureau d'étude. Un état des lieux des différents captages et de leur protection est notamment en cours.

Il indique également que l'EPCI est la bonne structure pour gérer cette compétence en se substituant aux communes notamment pour gérer les problématiques de qualité que rencontrent certains captages.

#### **Propositions des orientations des dispositions**

- **Orientation 1 : Améliorer la connaissance sur la ressource quantitative en eau du territoire :**
- **Définir un volume d'eau disponible :** la CLE accompagnée de sa structure porteuse réalise une étude permettant de définir un volume d'eau maximal prélevable sur le territoire du SAGE. Ce volume disponible prend en compte à la fois les besoins anthropiques pour tous les usages identifiés (alimentation eau potable, irrigation, industriel) mais aussi le bon fonctionnement des milieux aquatiques dans un contexte de changement climatique.

- **Communiquer sur l'état de la ressource en eau auprès de tous les usagers:** la CLE communique à tous les usagers de la ressource en eau du territoire sur son état quantitative, son importance de la préserver et sur les résultats de l'étude de détermination du volume disponible.
- **Orientation 2 : Préserver quantitativement la ressource en eau et optimiser sa consommation**
- **Mettre en place un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) :** la CLE en collaboration avec les EPCI et syndicats d'eau, met en place sur le territoire du SAGE un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE). Ce projet est mené par un comité de pilotage qui proposera, suite à l'étude du volume disponible, une répartition de l'utilisation de l'eau par usage et un plan d'actions.
- **Accompagner les différentes catégories d'usagers de l'eau dans la réalisation d'économie d'eau :** la CLE participe aux projets déjà mis en place sur le territoire visant à accompagner les différents usagers de l'eau à économiser leur consommation d'eau.
- Accompagnement des chambres d'agriculture dans leur projet de gestion durable de l'eau à destination de l'irrigation agricole ;
- Accompagnement des EPCI et des syndicats d'eau dans la sensibilisation auprès de leurs usagers.

Ce présent compte rendu est d'abord envoyé aux membres de la commission thématique pour recueillir leurs éventuelles remarques et pour compléter et/ou modifier les propositions d'orientations et de dispositions, dans un délai de deux semaines. Il sera ensuite diffusé sur le site internet du SAGE de l'Authie.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, Éric KRAEMER clôt la séance et remercie les participants.